



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Mars 2012 - N° 88
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Ecole des Barres

L'imagination au pouvoir !

SOMMAIRE

Edito : L'imagination au pouvoir	p 1
Actualités : PSG, avantages fiscaux, DEFI, TVA,... du nouveau !	p 2-3
Economie : Trop de bois en Forêt privée ?	p 4
Homme des bois : Fogefor Deux regards croisés	p 5
Technique : Conduite des feuillus Un nouveau guide	p 6-7
Autour de nous : Fibre Premium Une tradition d'avenir	p 8
Parole aux syndicats : Les Vosges	p 9
Arbre au vert : Arbres remarquables et pensées françaises	p 10
Au coin du bois : "Rencontrons-nous" Internet pour les forestiers	p 11
De feuilles en aiguilles : Nos brèves	p 12

A lors que la forêt et le bois sont de plus en plus présents dans nos enjeux de société, il apparaît difficile, pour les propriétaires forestiers, de faire correctement leur "métier". Les réglementations se multiplient, lorsqu'elles ne se contraignent pas, les contraintes environnementales s'accumulent, les coûts (main d'oeuvre, carburants, fournitures,...) augmentent alors que les cours des bois ne les compensent plus toujours, les dégâts de gibier s'amplifient et, pour couronner le tout, l'Etat, à son plus haut niveau, nous reproche de ne pas en faire assez.

On pourrait continuer longtemps ce genre d'énumération, qui explique pourquoi bon nombre de propriétaires forestiers a d'ores et déjà renoncé, et pourquoi beaucoup d'autres envisagent aujourd'hui de le faire.

Mais, heureusement pour la forêt, une proportion importante de propriétaires s'intéresse encore à son bien forestier et s'investit avec force, détermination et motivation. C'est pour cette catégorie que nous travaillons avec opiniâtreté, pour pallier constamment l'accumulation de tous les éléments négatifs évoqués en préambule. Et les solutions existent :

- ♦ à travers la planification des interventions dans les forêts de taille significative, grâce au Plan Simple de Gestion qui permet au propriétaire d'avoir une vision claire du suivi de son bien et de garantir la gestion durable ;

- ♦ à travers des aménagements fiscaux comme les différents DEFI, qui incitent les sylviculteurs à investir en forêt, à y travailler et à se faire aider dans leur gestion ;
- ♦ à travers de nouvelles techniques qui permettent de diminuer les coûts d'intervention tout en garantissant la qualité des bois produits ;
- ♦ à travers de nouveaux débouchés, en évolution constante ;
- ♦ à travers de nouveaux outils basés sur les systèmes informatiques, plus performants, plus rapides et plus précis ;
- ♦ à travers, enfin, la formation des sylviculteurs, afin qu'ils soient plus opérationnels, plus vigilants et plus aptes à faire les bons choix.

De plus en plus, l'avenir de la forêt passera par la professionnalisation des propriétaires, par des niveaux de connaissances accrues qui leur permettront de faire "les bons choix" au bon moment, dans l'intérêt de leur forêt et de leur portefeuille, ou par la délégation de la gestion à des professionnels de la forêt tels que les coopératives ou les experts.

Ne baissons surtout pas les bras, car un avenir existe ! Et place à l'imagination !

Jean-Michel Hénon - CRPF



Actualités

Augmentation du champ d'application des plans simples de gestion : une bonne nouvelle, hélas !

Jusqu'à présent, l'obligation d'avoir un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé était réservée aux propriétés supérieures à 25 ha d'un seul tenant. La Loi de Modernisation Agricole a supprimé la notion de "seul tenant", avec des conditions précises de proximité des parcelles concernées, et les décrets d'application sont parus. Les propriétaires concernés vont être appelés par le CRPF - cet appel sera échelonné sur les 10 ans à venir, à se mettre en règle. Au-delà de son caractère obligatoire, le PSG est un document fort utile : l'expérience le prouve.

Anecdote réelle : un couple en voiture sur une autoroute longe des peupliers. La femme : "voilà quelqu'un aussi fou que toi qui plante des peupliers !". L'homme : "il n'est pas aussi fou que moi puisque ce sont nos peupliers".

Autre histoire vécue entre un propriétaire de 30 ha et un technicien forestier lui parlant de l'obligation d'avoir un PSG. Le propriétaire : "Je me fiche d'être en règle, par contre, ce qui me serait très utile, c'est de me dire où, comment et à quel rythme, je dois réaliser des coupes".

Ces deux anecdotes résument l'intérêt d'avoir un plan simple de gestion :

- bien connaître sa forêt pour formuler des choix de gestion,
- définir les objectifs et les programmes d'intervention sur les 10 à 20 ans à venir,
- "passer l'information" à ses héritiers pour assurer la continuité.

Et de surcroît, le PSG est une obligation qui donne accès aux différentes aides et avantages fiscaux.

Après 40 ans de fonctionnement, cette législation est désormais bien perçue par les propriétaires forestiers, car elle a été appliquée avec intelligence. Ce qui pouvait apparaître, à l'époque de sa mise en place, comme intrusif, n'est plus perçu comme tel.

Les nouveaux propriétaires concernés

Pour définir aisément quels sont désormais les propriétaires soumis à PSG, il faut commencer par expliquer le mot "tènement", mot désignant une réunion de terres mitoyennes, un ensemble de parcelles contiguës...

Or donc, les propriétaires totalisant au moins 25 ha composés de tènements de plus de 4 ha, sur une commune ou des communes limitrophes de celle où se situe le plus grand tènement, doivent désormais avoir un PSG. Un point complémentaire : il n'est pas obligatoire d'y adjoindre les tènements inférieurs à 4 ha (pas obligatoire, et souvent pas opportun), il n'est pas obligatoire non plus d'y adjoindre les tènements, quelle que soit leur surface, situés dans les communes limitrophes des communes limitrophes (pas obligatoire, mais souvent conseillé).

Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement ! Mais les schémas ci-dessous devraient être plus éloquents :

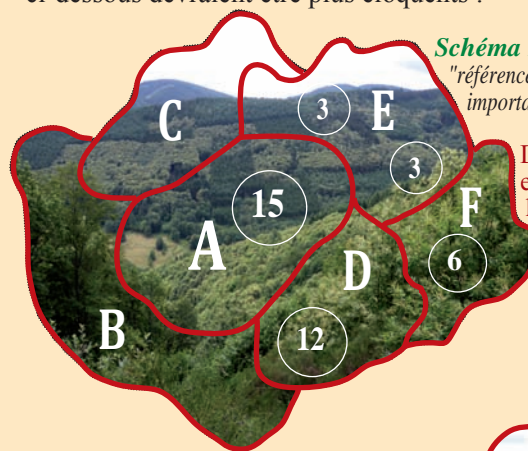


Schéma 1 (la commune A est la commune "référence", avec la surface forestière la plus importante : 15 ha)

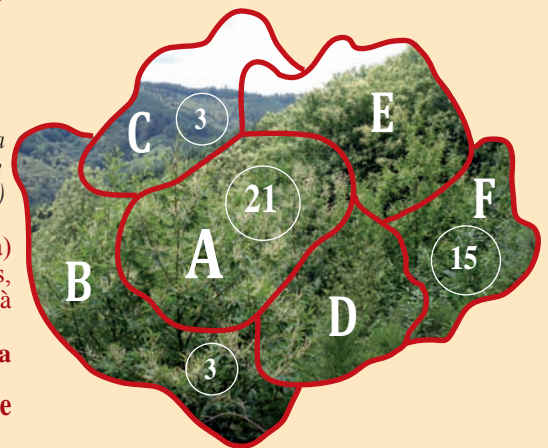
Dans la commune A (15 ha) et les communes limitrophes, les tènements supérieurs à 4 ha forment :
 $15 + 12 = 27 \text{ ha} > 25 \text{ ha}$

⇒ **PSG obligatoire**

Schéma 2 (la commune A est la commune "référence", avec la surface forestière la plus importante : 21 ha)

Dans la commune A (21 ha) et les communes limitrophes, les tènements supérieurs à 4 ha forment :
 $21 + 0 = 21 \text{ ha} < 25 \text{ ha}$

⇒ **PSG non obligatoire**



Dans quels délais ?

Le CRPF va étaler l'appel des propriétés concernées sur 10 ans, le propriétaire ayant deux ans pour se mettre en conformité ; l'opération devra être bouclée en 12 ans. Jusqu'à cet appel, le propriétaire doit suivre la réglementation des coupes en vigueur. Il faut signaler deux cas particuliers :

- Les propriétaires forestiers ayant un plan simple de gestion aujourd'hui doivent obligatoirement y adjoindre, lors du renouvellement du PSG, les parcelles de plus de 4 ha limitrophes à la commune principale concernée.
- Les propriétaires ayant bénéficié d'une réduction des droits de mutation à titre gratuit (Monichon) postérieurement à mai 2011 (parution du décret), doivent se mettre en règle vis-vis de la nouvelle législation dans les trois ans suivant la mutation. Il en est de même pour l'ISF : les propriétaires doivent avoir un PSG dans les trois ans qui suivent la délivrance du certificat décennal par la DDT.

Pour ceux d'entre vous qui penseraient être concernés par ce texte, pas d'inquiétude, les techniciens sont à votre disposition pour toute visite-conseil à ce sujet ; par ailleurs, le modèle-type de PSG est accessible sur le site internet du CRPF de Lorraine-Alsace.

Propriétaires forestiers bénéficiaires d'avantages fiscaux, attention danger !

Les propriétaires forestiers peuvent bénéficier d'un certain nombre d'avantages fiscaux (par exemple, concernant les droits de succession, l'ISF,...) et en contrepartie, ils s'engagent à pratiquer la "gestion durable", en signant un "document de gestion durable". Les contrôles, par les services fiscaux, sont désormais de plus en plus fréquents et les risques de redressement sont importants.

Une piqûre de rappel pour la bonne cause : les avantages fiscaux auxquels ouvrent droit les forêts, impliquent, de la part des bénéficiaires, des engagements... qu'il faut respecter ! Voici un peu plus de détails en restant sur l'essentiel :

- × **Exonération des trois quarts de la valeur des forêts pour les droits de succession (Loi Monichon)** : engagement de faire agréer un document de gestion durable dans les trois ans, obtention d'un certificat auprès de la DDT du département concerné, attestant que les bois sont susceptibles de gestion durable. *Cet engagement court pendant 30 ans, même après la vente de la forêt.*
- × **Exonération des trois quarts de la valeur des forêts pour le calcul de l'assiette de l'ISF** : même mécanisme, même engagement, en notant que le certificat délivré par la DDT doit être renouvelé tous les 10 ans. *L'engagement court pendant 30 ans à compter de chaque année d'exonération.*
- × **DEFI achats de forêts** : déduction de l'impôt sur le revenu pour les acquisitions de parcelles permettant de créer ou de conforter une forêt de surface comprise entre 5 et 30 ha. Le propriétaire joint à sa déclaration de revenus, *un engagement d'avoir un document de gestion durable et de conserver le bien durant 15 ans.*

Derrière le mot "document de gestion durable", on trouve :

- × Le Plan Simple de Gestion, jusqu'à présent obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant. Il est désormais étendu aux propriétés de plus de 25 ha non d'un seul tenant (*cf. article ci-contre*). Un PSG peut être agréé pour des propriétés de plus de 10 ha sur une commune, ou des communes limitrophes,
- × Le Règlement-Type de Gestion (RTG), si la gestion est réalisée par un expert forestier ou une coopérative ayant ce document, ou bien le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), pour les autres propriétés forestières quelles qu'en soient leurs surfaces.

Il existe beaucoup de cas particuliers (par exemple, porteurs de parts de GF), mais en résumé :

Les services fiscaux vérifient précisément le respect des engagements pris et, en particulier, l'existence d'un document de gestion durable valide ; quelques mois de discontinuité entre deux documents agréés peuvent entraîner le remboursement des avantages perçus, majorés généralement de 50 %. Il s'agit donc, par exemple, d'anticiper le renouvellement d'un PSG arrivant à échéance, pour éviter de tels désagréments.

Le CRPF, dans ses missions, est "le gardien des documents de gestion durable". Il est facile de prendre contact pour vérifier vos dates d'échéances au 03.87.31.67.72.

A propos de niche, de rabot et autres TVA : quelques nouveauautés fiscales

Les lois de finance de décembre 2011 ont produit divers ajustements concernant la fiscalité forestière, qu'il est utile de connaître :

1/ DEFI

Le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêt permet, jusqu'en 2013 inclus, de déduire, sous certaines conditions, un pourcentage des coûts d'achat de parcelles, ou de parts de groupements forestiers, ou des coûts de travaux d'amélioration des peuplements. Mais de coups de rabot en coups de rabot, ce pourcentage diminue sérieusement depuis deux ans :

- . 25 % jusqu'en 2010 (déclaration faite en 2011)
- . 22 % en 2011, c'est-à-dire déclaration 2012
- . 18 % en 2012, c'est-à-dire déclaration 2013.

2/ TVA

L'augmentation du taux de TVA de 5,5 % à 7 % concerne les activités forestières, et tout ce qui relevait du taux de 5,5 %, relève à partir du 1^{er} janvier 2012, du nouveau taux, sans aucune exception ; c'est la date de facturation, et non la date de paiement qui fait référence. Ce taux réduit s'applique aux bois non transformés, c'est-à-dire bois d'œuvre, bois d'industrie sur pied ou abattus, et bois de chauffage, quelle que soit sa dimension. Il en est de même de tous les travaux forestiers, abattage, débardage, plantations, entretiens, achats de plants... sous réserve d'avoir un numéro de SIRET ou SIREN. Mais cette condition est-elle réellement appliquée ? Que ceux qui sont en règle lèvent le doigt ! Seuls sont concernés par le taux de 19,6 %, les travaux relevant du BTP, l'achat de protections contre le gibier, la rédaction de plans simples de gestion, le martelage,...

3/ REMBOURSEMENT FORFAITAIRE

Le propriétaire forestier qui n'a pas choisi d'être au régime de TVA peut (généralement, il l'ignore) bénéficier d'un remboursement forfaitaire de TVA basé sur le montant des ventes de bois de l'année considérée. La logique de ce remboursement est la suivante : si du bois est vendu, c'est qu'il y a eu précédemment des dépenses d'investissement et donc de la TVA payée. Le système forfaitaire est donc "un retour des choses". Ce forfait passe à partir du 1^{er} janvier 2012, de 3,05 % à 3,68 %.



conomie

Y a-t-il trop de bois dans nos forêts à Plan Simple de Gestion ?

C'est la question à laquelle notre C.R.P.F. a tenté de répondre face aux affirmations et demandes récentes de l'Etat (discours d'Urmatt) et aux nombreuses études qui prétendent "qu'on ne coupe pas l'accroissement, que l'industrie aval manque de bois, qu'il faut récolter 20 millions de m³ supplémentaires d'ici 2020 en France, etc..."

Pour ce qui concerne notre région, avons-nous vraiment trop de bois dans nos forêts ? Pouvons-nous vraiment couper plus dans le cadre d'une gestion durable ?

Intuitivement nous répondrions "oui" pour les forêts morcelées, parfois un peu délaissées par certains propriétaires. Mais penchons-nous d'abord sur le cas de nos forêts gérées durablement par un Plan Simple de Gestion.

Depuis le discours d'Urmatt, le CRPF a initié deux études de ressource grâce à deux stagiaires FIF qu'il convient d'ailleurs de féliciter ici (Marc des Robert et Mehdi Becuwe).

A contrario, 9 % des surfaces résineuses sont sous-capitalisées et 19 % des surfaces en Hêtre et en Chêne. L'analyse de l'âge des peuplements, quant à elle, montre un rajeunissement plus important que ce qu'il devrait être, aussi bien en résineux qu'en feuillus. Il s'explique en grande partie par les dégâts de la dernière tempête.

En termes de volume

Pour le Sapin-Epicéa, la résorption du volume excédentaire représente à elle seule une récolte de 50 à 70.000 m³/an, majoritairement en Epicéa, qui correspond à un prélèvement théorique moyen de 60 à 80 m³ par ha pour l'ensemble des peuplements susceptibles de passer en coupe.

Pour les feuillus, le volume moyen pour les peuplements susceptibles de passer en coupe est inférieur à la norme sylvicole de 15 m³/ha, ce qui dénote une légère "pauvreté en volume". La récolte supplémentaire sur les peuplements surcapitalisés n'est estimée qu'à



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

La première, en 2009, concernait les Plans de Gestion ayant des peuplements résineux à base de Sapin et Epicéa, la deuxième en 2011, s'intéressait aux forêts à plan de gestion contenant des surfaces en Hêtre et en Chêne. Pour évaluer une éventuelle sous-exploitation, nous avons tiré au sort des forêts et vérifié sur le terrain si leur volume à l'ha était supérieur aux volumes préconisés dans nos guides de sylviculture et dans la bibliographie récente (études de l'ONF, études de l'association futaie irrégulière, études de l'ENGREF,...).

Résultats en termes de surface

Pour les résineux blancs, 38 % des surfaces susceptibles d'être parcourues en coupe ont un volume significativement supérieur à l'optimum sylvicole. Pour les Hêtres et Chênes, c'est 31 % des surfaces où l'on note une surcapitalisation significative.

20 à 30.000 m³/an, dont 60 % en Hêtre et 40 % en Chêne. Au vu de la sous-capitalisation constatée, même avec cette récolte supplémentaire, on prélèverait encore moins que l'accroissement à court terme (dans les 10 ans).

Pour le Sapin-Epicéa, ces résultats sont plutôt en phase avec les études de l'Etat qui ne prévoient que très peu de récolte supplémentaire possible à court terme.

Par contre, pour le Hêtre et le Chêne, nos résultats sont nettement inférieurs aux études réalisées pour l'ensemble des forêts de Lorraine-Alsace.

En conclusion, le surplus de bois n'est pas à chercher dans les forêts à PSG mais certainement plutôt dans les forêts morcelées, ce que le C.R.P.F. s'efforce aujourd'hui à promouvoir, pas tout à fait par hasard, au travers des PDM...



omme des bois

Regards sur les Fogefor

Le 4^{ème} cycle de base Fogefor Lorraine-Alsace débute ce printemps. 28 propriétaires se sont inscrits à cette Formation à la GEstion FORrestière. Qu'en attendent-ils ? Et qu'en ont retiré ceux qui ont suivi les précédents cycles ? Chantal Zimmer, "ex" Fogefor, et Francis Girardin, "futur" Fogefor, répondent à ces questions...



Chantal Zimmer a son côté parisienne chic, un poste à responsabilité (Déléguée générale de la Fédération française de la franchise) et son côté famille, là où sont ses racines. Elle gère l'entreprise d'outillage et d'équipement forestier créée par son père en 1960. "Ma culture, ce n'est pas le bord de la mer, c'est la forêt, c'est là où je me sens bien" dit-elle.

Vous avez 26 ha à Zimming (57), comment êtes-vous devenue propriétaire de cette forêt ?

Elle me vient de mon père ; il en conserve l'usufruit sur la majorité et j'ai 8 ha en propre.

Que pouvez-vous nous dire de votre forêt ?

Il y a 18 ha de feuillus, majorité chêne, hêtre, charme, et 8 ha d'anciennes terres agricoles boisées par mon père dans les années 80. On y trouve des mélèzes, du merisier, du frêne, de l'érable. Je vais bientôt déposer un Plan Simple de Gestion.

Vous avez suivi le Fogefor 2009, puis le perfectionnement 2010, comment en avez-vous eu connaissance et qu'en attendiez-vous ?

Tout simplement par FLOREAL que je lis avec attention. Je connaissais la forêt "intuitivement", mais je ne possédais pas la science forestière. Ce cycle proposait exactement ce que j'attendais, cette initiation que je voulais acquérir.

Quels sont les thèmes forestiers qui vous ont intéressée plus particulièrement ?

Je ne vous étonnerai pas en vous répondant "tout ce qui se rapporte aux travaux forestiers" ? Ces outils, je les côtoie depuis l'enfance, mais j'ai aimé constater leur efficacité sur le terrain, participer aux travaux pratiques d'élagage, de taille. La journée "estimation des bois - cubage" m'a beaucoup appris sur les différentes découpes et qualités.

Qu'avez-vous retiré de cette formation et quelles suites y donnerez-vous ?

Tout d'abord, une certaine forme de soulagement et de réconfort : je n'étais pas la seule à me poser des questions. Aimer la forêt ne fait pas tout. Aimer la forêt, ce n'est pas forcément la connaître. Acquérir des connaissances avec d'autres personnes qui sont face à la même problématique crée des liens. Et dans ce groupe extrêmement sympathique, ceux qui savaient "plus" nous apportaient un plus. C'est vraiment enrichissant. Et nous serons nombreux à continuer à apprendre lors des journées "Post-Fogefor" qui débutent cette année.

Francis Girardin, avocat en droit des affaires à Nancy, a choisi, en 2010, de devenir propriétaire forestier. L'achat de sa forêt a été étudié, analysé, mais ce n'est pas "qu'une idée de placement", c'est beaucoup plus que cela. Ce "Bois de Brasquin", il a bien l'intention de lui consacrer du temps et toute son attention. Alors, pour mener au mieux ce projet, une bonne formation de base lui semble indispensable.



Comment êtes-vous devenu propriétaire de ces 48 ha à Jeandelaincourt ?

L'heure de ma cessation d'activité professionnelle approchant, je souhaitais opérer une rupture complète. La crise financière m'a en outre amené à reconsidérer mes placements. J'ai toujours été attentif à la conviction exprimée par Paul Thanry, un exploitant forestier bien connu qui vient de nous quitter et avec qui j'étais lié d'amitié. Il me disait toujours : il y a 2 placements sûrs, l'or et la forêt ! Le second avait ma préférence compte tenu de mes objectifs. J'ai analysé les avantages fiscaux et lorsque, enfin, j'ai trouvé cette forêt, j'ai créé un Groupement Forestier familial.

Que pouvez-vous nous dire de votre forêt ?

C'est une forêt intéressante dans laquelle beaucoup d'expérimentations ont été installées (notamment par la FVFE). Sa surface, 48 ha, sa localisation, 22 km de Nancy, et aussi la diversité de ses peuplements et de leur âge ont été déterminants dans mon choix. Il y a un vrai travail de gestion à mener dans lequel je souhaite m'investir sérieusement.

Comment avez-vous eu connaissance du Fogefor ?

En 2010, lors de la journée de la Forêt Privée, j'ai sympathisé avec Alain Mathieu qui sortait d'un cycle. Il m'en a vanté les mérites, l'ambiance, alors je me suis aussitôt inscrit.

Qu'en attendez-vous ?

Je suis bien conscient que je ne serai jamais expert forestier, mais je veux maîtriser le langage "forestier". Je veux apprendre à connaître le terrain, être sensibilisé aux différentes problématiques techniques, stratégiques et politiques.

Quels sont les thèmes forestiers qui vous intéressent plus particulièrement ?

La reconnaissance des essences, la sylviculture des feuillus et des résineux,... Quant à la journée sur la législation et la réglementation, j'espère... ne rien avoir à y apprendre !!!



Technique

Gérer ses jeunes peuplements feuillus : un nouveau guide à votre disposition

Intervenir dans les jeunes peuplements constitue une étape importante pour préparer l'avenir de sa forêt. S'assurer d'une régénération suffisante, permettre aux arbres de se concurrencer rapidement, choisir les tiges les plus vigoureuses et les mieux conformées, les accompagner dans leur croissance,... telles sont les techniques présentées dans un nouveau guide "des travaux économes pour du bois d'œuvre de haute qualité".

Depuis déjà quelques décennies, le CRPF de Lorraine-Alsace et en particulier nos collègues des Vosges, sont sensibles au développement d'une sylviculture économe. Produire des bois de qualité en investissant de façon raisonnée et ciblée sur peu de tiges à l'hectare répond à la nécessité de réduire les coûts dans les premières phases d'installation de la forêt.

Cette préoccupation est partagée par nos collègues forestiers du Luxembourg, d'Allemagne et de Belgique. Réalisé dans le cadre d'une collaboration européenne avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de la Région Lorraine, le document fixe les bases de cette sylviculture. Il intègre notamment les processus de concurrence naturelle que subissent les arbres dans les premières années de leur croissance. La période concernée par ces conseils va de l'installation des semis suite à une coupe ou un accident climatique, jusqu'à un stade de haut-perchis à jeune futaie, soit de 30 à 40 ans.

Le guide se présente en 2 parties. La première expose clairement les principes de cette sylviculture qui s'inspire assez largement de l'expérience acquise en la matière par nos homologues forestiers allemands. La deuxième entre plus dans le détail par l'intermédiaire de fiches techniques. Ces fiches se veulent opérationnelles.

Dans le but d'apporter aux propriétaires et gestionnaires une information plus synthétique, un dépliant vient résumer le guide.



La phase d'installation

(hauteur entre 0 et 75 cm)

Il s'agit du moment où le sol se couvre de plants se libèrent de la concurrence naturelle est difficile à obtenir. La plantation par îlot pour le sylviculteur. Un itinéraire particulier pour la plantation par îlot (voir l'encart ci-après).

La phase de qualification appelée aussi

(hauteur entre 75 cm et 12 m)

Une fois que les plants ont une hauteur de 75 cm, car ils n'ont qu'une seule obsession : filer. Cette phase, les arbres vont constituer le haut-perchis naturel. Il conviendra de choisir, parmi les tiges les plus belles et les plus beaux. C'est également à ce stade que pour favoriser certaines essences, par exemple le hêtre, les techniques les plus employées sont la coupe à blanc et également indispensable de mettre en place des filets. Cette phase et les suivantes ont été largement traitées par Stéphane Asaël "Comprimer n'est pas sacrifier...", parus dans FLOREAL 71 (2012).



Travaux de détourage

Zoom sur la plantation

Dans des situations où le manque de lumière est criant, la plantation par îlot permet de reproduire une ambiance forestière naturelle. Tous les 10 à 15 mètres, un placard est installé entre 20 à 30 plants de l'essence choisie. Il est possible d'installer une haie vive de noisetier, le charme, ou le hêtre. Ce dispositif est de créer rapidement une tige de façon à ce qu'elles filent. Suite à la tempête de décembre 2004, ce genre ont été implantés en forêt. Les témoignages des propriétaires sont unanimes : "il est fondamental de laisser la végétation d'accompagnement envahissante et concurrencer sé-



La phase d'expansion (hauteur de 12 à 17 m)

Une fois la bille de pied formée et la position sociale de la tige affirmée, l'opération suivante consiste à permettre au houppier de s'étendre. Appelée détournage, elle correspond à la coupe des arbres qui concurrencent le plus l'arbre choisi comme arbre d'avenir. Le détournage est un acte assez radical puisqu'il n'est pas rare que 5 à 10 arbres soient ainsi coupés dans le voisinage immédiat de celui que l'on veut favoriser. Les cloisonnements d'exploitation sont ici obligatoires.

Mais qu'est-ce qui différencie cette technique d'une autre ?

Les objectifs qui motivent cette sylviculture peuvent sembler déroutants de prime abord, par rapport aux itinéraires sylvicoles plus classiques. Un constat surprenant en tout premier lieu : la production de bois feuillus de qualité est rapidement concentrée sur très peu de tiges, au plus 60 à l'hectare en début de phase d'expansion.

Accepter de compter sur les processus naturels pour orienter en partie les interventions du gestionnaire est une des bases essentielles de la réflexion préalable aux travaux.

Les dégagements en plein, coûteux et loin d'être pertinents dans la plupart des cas, ne sont plus pratiqués. La sylviculture est centrée sur l'arbre.

Vous l'aurez compris, cette technique ne se voit pratiquement pas ! Même si elle est très discrète, attention, il est une nécessité absolue, celle de suivre ces peuplements afin de ne pas manquer d'intervenir au bon moment, sous peine de perdre tout le bénéfice de la méthode.

de végétation ligneuse et où les jeunes
arbacée. Dans certains cas, la régénération
tation est alors une alternative obligatoire
ulier figure dans le document. Il s'agit de
rès).

ssi "phase de compression"

de 2 à 4 mètres, ils rentrent en concurrence
er vers la lumière, et au plus vite. Pendant
eur future bille de pied grâce à un élagage
toute cette population, les plus vigoureux
stade que le gestionnaire pourra intervenir
r rapport à d'autres. Pour ce faire, les
ssage et annélation. A ce stade, il devient
lace des cloisonnements de pénétration.
gement développées dans deux articles de
eulement brimer !" et "Détourner n'est pas
et 72.

ntation par îlot

ue de régénération naturelle est
met, sur une surface réduite, de
ière. Pour ce faire, on implante
eau de 20 à 30 m² comprenant
essence du peuplement final.
couronne de plants comme le
e, autour du placeau. Le but de
ment une concurrence entre les
nt rapidement vers la lumière.
e 1999, quelques dispositifs de
orêt privée.
étaires ou gestionnaires sont
ntal de suivre l'évolution de
ment qui peut devenir très
évèrement les îlots plantés".



Peuplement de chênes au stade de qualification



Merisier détourné

Le guide et son dépliant-résumé sont disponibles sur demande à notre secrétariat, ou par téléchargement sur notre site Internet. Des journées de formation seront également programmées dans le cadre des journées "Rencontrons-Nous".

Stéphane Asaël et Cyril Vitu - CRPF
Photos : Stéphane Asaël



Autour de nous

Fibre Premium, une tradition d'avenir

Fibre Premium est un regroupement de scieurs né dans les Vosges, et qui ne cesse d'accroître ses performances de service auprès de ses clients, depuis le sciage jusqu'à la commercialisation. Pour en savoir plus, Floreal a interrogé son Président.



Photo : Cyril Vitu - CRPF

Jean-Louis Lemaire, vous êtes président de "Fibre Premium", pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ?

Fibre Premium a été créé en 2006 à la Petite Raon au cœur des Vosges. Initialement dénommé "Fibre Lorraine", il s'agit, à l'origine, d'un regroupement de scieurs lorrains. Aujourd'hui le groupe compte huit scieries en Lorraine, une en Savoie et une dans le Massif Central. Il comprend aussi deux unités de transformation des bois dans les Vosges et un bureau d'étude qui lui permettent d'être présent sur tous les maillons de la filière, depuis le sciage jusqu'à la construction de maisons en bois. Nous employons 250 salariés, dont 180 en Lorraine et gérons un chiffre d'affaires annuel de 40 M€.

Comment a émergé l'idée de ce regroupement ?

Deux préoccupations majeures nous ont conduit à créer le groupe. La première était de mutualiser nos moyens de commercialisation pour réduire nos coûts et la seconde était de constituer une force/capacité de vente importante pour peser face aux grands groupes de distribution que sont nos clients principaux, même si les artisans locaux constituent aussi une clientèle importante pour nous.

Grâce à notre regroupement, Fibre Premium est aujourd'hui le 3^{ème} pôle de sciage français (pour la charpente traditionnelle) avec 250.000 m³ sciés annuellement (soit 400 à 420.000 m³ de grumes).

Comment fonctionne-t-il ?

Une équipe de 12 personnes dirigée par notre directeur général Sébastien Sergent compose la structure de commercialisation et le bureau d'études. Toutes les commandes arrivent au siège de Fibre Premium et sont ensuite dispatchées entre les différentes scieries du groupe, en fonction des produits demandés, ou de la demande de l'acheteur.

Pour le client, la traçabilité est assurée, il sait donc de quelle scierie proviennent ses produits.

Comment se passe l'approvisionnement ? Pour quelles essences ?

Chaque scierie se charge de son propre approvisionnement en fonction de son outil de sciage. Certaines sont plutôt orientées gros bois, d'autres étant plus spécialisées sur les bois moyens. Concernant les essences, les épicéas et sapins sont les plus recherchés, spécialement en bois moyens, mais les résineux rouges trouvent aussi leur place, notamment pour les utilisations en extérieur après traitement en autoclave. Les bois proviennent aussi bien de forêts publiques que de forêts privées.

Quels sont les produits que vous proposez ?

Outre les sciages déjà évoqués, Fibre Premium dispose d'équipements permettant le séchage des bois. Nous avons aussi la capacité de coller, abouter et raboter les produits. Ce sont près de 50.000 m³ qui sont ainsi transformés annuellement en bois massif reconstitué (BMR) et bois massif abouté (BMA). Cela permet de mettre sur le marché des bois collés-aboutés issus de Lorraine et de produire de la valeur ajoutée localement !

Mais notre activité ne s'arrête pas là, notre bureau d'étude, ainsi que l'unité de fabrication, nous permettent d'aller jusqu'à la livraison de maisons bois (en 2011, 50 maisons ont été produites). Si l'on ajoute à cela nos diversifications en production de granulés ou briquettes bois et nos investissements sur le marché des isolants fibre-bois (ouate de cellulose, laine de bois), nous disposons d'une gamme étendue de produits qui nous permettent d'être présents sur de nombreux segments du marché.

Comment vous positionnez-vous sur le marché face aux concurrents ? Dans ce contexte, qu'apporte la structure Fibre Premium ?

Outre la taille critique indispensable évoquée précédemment pour exister sur le marché, notre système apporte une très grande souplesse et une très grande qualité de service à nos clients.

D'une part, nous sommes très réactifs sur les commandes, d'autre part, nous sommes capables de proposer une grande diversité de produits et nous pouvons panacher les produits sur un même camion, ce qui permet de livrer au client précisément ce dont il a besoin.

Un autre apport de Fibre Premium, de par la mutualisation de nos moyens respectifs, est de pouvoir mobiliser des outils pour communiquer de façon performante (plaquettes, dépliants, site internet,...) et d'être présents sur les salons importants dédiés à la filière bois.

Quel est votre avis sur l'avenir de la filière résineuse ?

Nous sommes très optimistes pour l'avenir. La part du bois dans la construction est en forte progression depuis quelques années et nous pensons que ce phénomène va s'accroître, ce qui créera encore plus d'activité. La qualité des produits est en constante amélioration et le discours éco-matériau, auquel nous croyons résolument, rencontre désormais un réel écho auprès du grand public. D'ailleurs, depuis 2006, nous avons créé bon nombre d'emplois sur les Vosges.

Avez-vous un message à faire passer aux propriétaires et gestionnaires forestiers ?

Oui, il faut replanter ! Couper les gros bois mûrs et replanter. Une de nos principales préoccupations est la disponibilité de la ressource résineuse, spécialement en sapin et épicéa, et pour quoi pas douglas. Pour ce qui est de l'aval de la filière, nous saurons développer les utilisations du bois et valoriser au mieux ce noble matériau.

Interview réalisée par Cyril Vitu - CRPF



Parole aux Syndicats

Plaidoyer pour une conscience collective des forestiers privés

Adver⁽¹⁾ a l'œil en éveil, la narine qui frémit : Quelle belle plantation, toute jeune, toute fraîche ! Il avance sa large bouche vers le bourgeon terminal d'un magnifique sapin pectiné, mais soudain il a un vif mouvement de recul. Il réfléchit : cette belle régénération, fruit de gros efforts, promesse d'une forêt qui continuera à apporter ses bienfaits à l'environnement, aux promeneurs, à l'économie, est-elle celle d'une commune, d'un particulier, de l'Etat ? Le propriétaire, s'il est privé, est-il syndiqué, adhère-t-il à une association locale, gère-t-il lui-même sa forêt, est-il suivi par un technicien du C.R.P.F. ou de la Chambre d'Agriculture ? Bien sûr Adver n'a que faire de ces considérations et le magnifique cervidé engloutit avidement et sans plus réfléchir moult bourgeons, puis satisfait son besoin de rumination par un écorçage systématique de quelques troncs.

Parler filière bois, c'est "tendance" : écologie, environnement, énergies renouvelables, développement économique local. Personne ne veut être en reste : politiques, associations, chambres consulaires. Mais qui s'inquiète de la cohérence, de la coordination, de l'évaluation, du suivi et de la pérennité des mesures suggérées ou prises ; quelle est la concertation sur les finalités des actions menées ? Il est étonnant que ceux qui communiquent le moins soient les acteurs économiques, dont spécialement nous, les forestiers privés. Qui, dans le grand public, connaît l'importance de la forêt privée ? Faites le test autour de vous !

La forêt publique a l'avantage d'être gérée pour l'essentiel par une seule organisation. En revanche, nous, les forestiers privés, sommes plus proches de la cacophonie ! La multiplicité d'acteurs engendre beaucoup d'incompréhension : au syndicat, nous ne

d'une cohérence d'ensemble. Certes, on pourra objecter qu'au quotidien, la cohabitation fonctionne. Mais lorsque des débats essentiels ressurgissent (par exemple, tout récemment, lors de la mise en place du plan pluriannuel régional de développement forestier, en abrégé PPRDF), on ne peut que constater que la confrontation prend le pas sur la cohabitation. Nous avons besoin d'instances réellement engagées et clairement identifiables pour gérer la forêt et les intérêts des forestiers privés, et qui sachent s'unir autour de cet objectif. A cette fin, l'échange et la concertation entre associations locales de forestiers et syndicat, doit être développée.

Enfin, un mot sur l'aval de la filière : là aussi, incantations politiques, propositions en tous sens, il n'est pas de semaine sans que quelqu'un y aille de son avis ou de son initiative. On pourrait presque se demander



Le propriétaire, lui, fatigué par ces dégâts incessants, se dit qu'il faut réagir, se défendre. Le forestier qu'il est n'a pas manqué de remarquer, lorsqu'il vient à Epinal, un immeuble ceint de poteaux verticaux en bois : la Maison de la Forêt. Il s'y rend et arrivé près de l'entrée, il découvre le panneau indicateur -en bois bien évidemment- avec perplexité : pas moins de cinq indications y figurent : Chambre d'Agriculture des Vosges, Groupe For'Est, Forestiers Privés, C.R.P.F. de Lorraine-Alsace, Forêts et Bois de l'Est... Aïe ! Aïe ! Aïe ! A qui s'adresser ? Quel est le bon interlocuteur ? Arrêtons-là ce récit !

A la tête du Syndicat Forestiers Privés des Vosges depuis 8 mois, j'ai voulu profiter de cette tribune qui m'est offerte dans FLOREAL pour livrer mes encore fraîches réflexions, avant que mon jugement n'ait perdu de sa spontanéité et en espérant que mes possibles détracteurs auront peut-être un peu d'indulgence à mon égard en pensant : "Il est nouveau, il ne sait pas encore grand-chose".

comptons plus le temps passé à expliquer aux forestiers privés le rôle de chaque acteur. Il n'est d'ailleurs pas certain que les explications données par chaque organisme soient toutes identiques. Côté institutionnel, le législateur a fait le curieux choix de confier l'animation de la forêt privée à deux acteurs : les Chambres d'Agriculture, chargées de la collecte et de la gestion des centimes forestiers, soit l'essentiel de la taxe foncière pour nos bois, ont des compétences forestières, renforcées d'ailleurs par la loi depuis 2010.

En pratique, elles rentrent en concurrence avec le CNPF -et les CRPF, ses établissements régionaux financés en partie par l'Etat-, acteurs dont la compétence est depuis fort longtemps reconnue et appréciée par les propriétaires forestiers.

Si, comme dans certaines régions, les chambres font le choix de créer des coopérations renforcées avec le CRPF et le Syndicat, ce fonctionnement peut être efficace ; dans le cas contraire, cette distribution des rôles contribue à créer des réseaux distincts au détriment

s'il n'y aura pas un jour davantage d'effectifs qui s'activent sur le sujet que d'emplois dans la filière industrielle du bois ! L'interprofession, Gipeblor en Lorraine, est chargée de la coordination et de l'animation des actions. Elle présente l'avantage de faire le lien entre la forêt et son aval, alors que les deux sont trop souvent déconnectés. Le rôle et l'action de cette association ne doivent-ils pas faire aujourd'hui l'objet d'une réflexion des acteurs de la filière visant à renforcer sa présence et lui donner un nouveau souffle ?

Je n'ai pas voulu faire, dans cette tribune, de procès particulier : je suis convaincu que la solution est dans la concertation et le dialogue et que des forestiers unis et parlant d'une même voix seront plus forts. Je souhaite avant tout lancer une réflexion, à laquelle, je l'espère, de nombreux forestiers pourront s'associer.

Toute réaction sur le mail de notre syndicat, contactforestier@laposte.net, sera la bienvenue. Merci d'avance !

Roger PERRIN, Président des Forestiers Privés des Vosges

⁽¹⁾ Adver : Cerf bien sûr (je sais, le jeu de mots est facile)



Arbre au vert

Ne restez pas de bois devant les arbres remarquables !

Floréal avait parlé en son temps, mars 2009, dans son numéro 74, d'une initiative meusienne orchestrée par le Centre de Formation pour Adultes du Lycée Agricole de Bar-le-Duc : l'inventaire des arbres remarquables de Meuse. Cette année, le Parc Naturel Régional de Lorraine met en route cet inventaire sur la totalité du territoire du Parc, pays du Saulnois, pays des Etangs, vallée de la Moselle, Woëvre,...



Cormier

Photo : Jean Braud - Conseiller CRPF

Qu'il soit grand, gros, âgé, ou insolite, un arbre remarquable est souvent le témoin de notre passé. En tout état de cause, il est un être végétal d'exception.

Au cœur d'un village, isolés en prairie, ou bien encore en pleine forêt, lui et ses frères caractérisent les paysages du Parc de Lorraine.

Cet inventaire s'effectuera en étroite collaboration avec le C.F.A. de Bar-le-Duc, mais aussi avec l'O.N.F. et le C.R.P.F.

Lecteurs de FLOREAL, si de tels sujets sont présents dans vos parcelles, ou si vous avez "remarqué" l'un de ces arbres, n'hésitez pas à nous contacter et à nous envoyer leur photo ! Nous transmettrons vos informations au Parc de Lorraine et si l'adjectif "remarquable" semble pouvoir qualifier "votre" arbre, nous viendrons remplir ensemble une fiche de signalisation, pour qu'il puisse être inscrit dans cet inventaire.

Vous participerez ainsi à la préservation d'un patrimoine naturel irremplaçable.

Alors ouvrez l'œil, prenez votre appareil photo et... partez à la recherche d'arbres singuliers !!!

Jean-François Freund - CRPF

Flash sur l'enquête IPSOS : Que pensent les français de la forêt ?

Pour finir l'année 2011, année internationale des forêts, la Fédération des Forestiers Privés de France a mandaté l'organisme de sondages IPSOS afin de réaliser une enquête auprès des Français concernant leurs perceptions, habitudes et attentes relatives à la forêt. Menée par téléphone, sur deux jours, en octobre dernier, cette enquête a permis d'interroger 1.034 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Que nous apprend-t-elle ? Les idées reçues ont-elles toujours la vie dure ?

A la question "Pensez-vous qu'au cours des cinquante dernières années la surface de la forêt a plutôt augmenté ou diminué en France ?", 20 % des sondés répondent qu'elle a plutôt augmenté, 9 % pensent qu'elle est restée stable et 64 % considèrent qu'elle a plutôt diminué. Ils étaient 76 %, dans ce cas, en 1992 et 84 % en 1991. Cette idée reçue semble donc en recul.

Mais même s'ils pensent qu'elle a plutôt augmenté, 66 % des sondés estiment aussi qu'elle est aujourd'hui menacée. De quelles menaces ont-ils peur ? Pour 55 % des sondés, la forêt est menacée par les abattages d'arbres pour l'industrie. Cette idée reçue a la vie dure et peut-être les sondés ont-ils en tête quand ils répondent, des images de forêts tropicales surexploitées. Car la très grande majorité d'entre eux (84 %) sait par contre que couper du bois est nécessaire pour la bonne santé de la forêt et 59 % estiment qu'il est prioritaire d'augmenter la récolte de bois arrivé à maturité.

Les autres menaces qui pèsent sur la forêt (deux réponses possibles par sondé) sont, pour 45 % des sondés, le réchauffement climatique et la pollution, pour 40 %, les incendies, et pour 18 % les catastrophes naturelles (tempêtes et maladies). Les images de la forêt dévastée de 1999 et 2009 semblent totalement oubliées.

A l'opposé, les Français considérant que la forêt n'est pas menacée estiment le plus souvent que c'est grâce à la mise en place d'une politique forestière stable dans le temps (52 %). Ils citent également l'action des propriétaires forestiers en faveur de la forêt (37 %). 75 % des sondés déclarent que la forêt constitue en France un secteur économique important, mais seuls 11 % des personnes interrogées pensent que la forêt française emploie plus de personnes que l'industrie automobile, preuve que le dynamisme de la filière et son poids économique restent encore largement méconnus.

Source : site Forêt Privée Française



au coin du bois

Forêt et technologie ou "quand Internet chausse ses bottes de forestier"



Photo : Gwendoline Marchal

Internet est désormais dans presque tous les foyers : tout le monde surfe sur le "Web", mais s'il est facile de se connecter, trouver les sites sérieux et utiles sur un sujet précis relève parfois de la gageure. C'est pour lever cette difficulté que le CRPF a organisé une réunion d'information dédiée à ce nouvel outil.

Le programme Rencontres-Nous 2012 a démarré le 2 mars dans les Vosges sur ce thème tout nouveau : "Les outils gratuits d'Internet utiles aux propriétaires forestiers".

La nouveauté réside dans l'utilisation d'Internet dont l'usage a fortement progressé chez les propriétaires forestiers. Parallèlement, les sites de qualité mis à disposition du public sont de plus en plus nombreux et de mieux en mieux adaptés aux besoins des forestiers. Pour cette "première", 39 sylviculteurs s'étaient déplacés de toute la Lorraine.

La réunion, animée par Catherine Négrignat, technicienne, et Thomas Poinot, secrétaire de l'antenne Vosgienne du CRPF, avec l'appui de Gwendoline Marchal, stagiaire au CRPF, a permis de découvrir en détail les sites les plus utiles.

Présentées à l'aide d'un ordinateur connecté à Internet, toutes les manipulations ont été effectuées devant l'assistance pour que chacun s'approprie les méthodes et puisse bien visualiser ce qu'il est possible de faire. Lors de cette réunion, quatre sites essentiels ont été visités en détail :

- ▶▶ "Le cadastre" qui permet, depuis son salon, d'obtenir les plans de toutes ses parcelles ;
- ▶▶ "GéoPortail" pour avoir non seulement une vue d'ensemble (IGN, photo aérienne, cadastre) de sa propriété, mais aussi avoir accès à une véritable mine d'informations (les vieilles cartes Cassini, la géologie,...) ;
- ▶▶ "Carmen", déclinaison très fonctionnelle du site de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), pour tout savoir sur les périmètres environnementaux, réglementaires ou pas ;

▶▶ enfin, le site essentiel des forestiers privés de Lorraine et d'Alsace, le site du CRPF avec, entre autre :

▶▶ les guides d'identifications des stations forestières par région naturelle,

▶▶ les 6 guides de typologie et sylviculture actuellement disponibles par grande région,

▶▶ tous les FLOREAL consultables,

▶▶ le programme "Rencontres-nous" de l'année,

▶▶ et, dans la rubrique "à télécharger", les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles de Lorraine et d'Alsace, la trame du Plan Simple de Gestion et les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles de Lorraine et d'Alsace, ainsi qu'un chapitre "chasse" très fourni.



A l'issue de ces présentations, une dizaine d'autres sites ont été abordés de façon plus succincte. Enfin, la matinée s'est terminée sur une discussion sur l'intérêt des réseaux sociaux et des blogs, pour les propriétaires forestiers désireux de coller à l'actualité.

Cette réunion a été l'occasion d'échanges nombreux reflétant bien la diversité d'aisance des propriétaires à manipuler ce nouvel outil mais, démontrant aussi, s'il en était besoin, que technologie et foresterie peuvent désormais se conjuguer au présent.

Nous vous présenterons plus en détail dans un prochain FLOREAL certains de ces sites fort utiles aux forestiers.

Catherine Négrignat et Cyril Vitu - CRPF



e feuilles en aiguilles

Henri Hobel nous a quittés le 18 janvier 2012

De nombreux forestiers privés ont rendu un dernier hommage dans l'église de Kientzheim au Président fondateur de l'Association Forestière du Canton de Lapoutroie et environs, créée en 1984, devenue depuis peu l'Association Forestière de la Vallée de la Weiss. Henri Hobel a été également de nombreuses années administrateur du groupement Forêts-Services 68, qui compte maintenant plus de 1.000 adhérents.

Propriétaire charismatique, il était connu pour être un pionnier en sylviculture. L'un des premiers forestiers privés à miser sur des essences exotiques comme le noyer hybride ou le douglas, il était de toutes les expériences, de tous les essais en forêt. Il a ainsi participé à des plantations de feuillus précieux à large espacement, à des dépressages forts dans les jeunes châtaigniers, aux premières éclaircies dans les pessières...

Il fit partie de nombreux groupes de travail, notamment de l'IDF, et n'hésitait pas à traverser la France pour quelques journées entre forestiers. Il était très attaché à la formation des sylviculteurs.

Il fut également un moteur dans la création de dessertes concertées, avec l'ASA du Kubelburg sur la commune de Kaysersberg. C'est en effet avec une ardeur hors du commun qu'il défendait l'intérêt général.

Henri Hobel était respecté de tous pour sa passion forestière.

Nous présentons à toute sa famille nos condoléances les plus sincères.



Lorraine-Alsace

Une date à retenir...

La "Journée de la forêt privée 2012" aura lieu le samedi 22 septembre en Moselle, dans le Thionvillois. Un grand thème d'actualité : "Actions de mobilisation dans les petites forêts privées morcelées". Notez-le dès maintenant !

Lorraine

Nouveau DRAAF

Le 15 février dernier, Michel Sinoir, quittant la Réunion, a pris ses fonctions de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, à la suite du départ en retraite de Jean-Louis Roux.

Il est bien connu des vosgiens, ayant été chef du service Forêts à la DDAF d'Epinal, de 1985 à 1988.

Lorraine Bois Bûche

A la demande de plusieurs professionnels lorrains du bois bûche, Gipeb-Lor a mis en place cette marque régionale de qualité. Elle a été officiellement lancée le 28 janvier. Lorraine Bois Bûche accompagne les professionnels qui s'engagent à apporter aux consommateurs une meilleure lisibilité sur les produits achetés. Et surtout, la marque leur permettra d'identifier les professionnels du bois de chauffage respectant la législation française. Soutenue pas les acteurs locaux, par les partenaires publics (DRAAF et Conseil Régional) et par France Bois Forêt, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la marque nationale France Bois Bûche.

Meuse

Changement à la DDT

Denis Domallain, qui occupait le poste de Directeur Départemental des Territoires de la Meuse a été nommé Directeur Départemental dans l'Ain. Il est remplacé par Pierre Liogier.

Meurthe-et-Moselle

Il nous manquera...

Nous avons appris le décès de Jacques Thouvenin, à l'âge de 63 ans, bien connu du monde forestier pour son engagement comme trésorier à l'A.F. d'Ochey. *Nos sincères condoléances à sa famille.*

France

Une nouvelle distinction pour notre Président

M. Henri Plauche Gillon, président de Forestiers Privés de France, du CNPF, de notre CRPF, de l'UFE, etc... a été promu au grade d'officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur le 30 décembre 2011. Il était entré dans cet ordre qui récompense les mérites éminents, militaires ou civils, rendus à la Nation, en 2002 lors de sa nomination au grade de Chevalier.

A sa boutonnière, la rosette rouge succède donc au ruban rouge.

Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour son énergie et ses compétences déployées à défendre les intérêts de la forêt privée.

Très sincères félicitations pour cet honneur bien mérité.

Connaissance et cartographie des forêts anciennes

L'INRA, Ecofor, le WWF et le Ministère en charge de l'Ecologie ont organisé, le jeudi 1^{er} décembre 2011, au FCBA à Paris, une journée d'information sur le thème des forêts anciennes, avec deux sujets centraux :

L'ancienneté de l'état boisé, facteur clef de la biodiversité et de la fertilité des forêts actuelles. Plusieurs grandes questions : Que sont les forêts anciennes ? Jusqu'à quelle date doit-on remonter pour établir l'ancienneté de l'état boisé ? Quels sont les liens avec la naturalité ? Quels sont les impacts de l'ancienneté sur les écosystèmes forestiers ?

La cartographie des forêts anciennes, qui apparaît aujourd'hui comme un enjeu important.

Un point a été fait sur la méthodologie générale de cartographie et les principaux aspects du géoréférencement des cartes.

Tous renseignements sur le site <http://www.gipecofor.org/?q=node/726>.

PEFC : le nouveau schéma de certification forestière entre en vigueur

Le nouveau schéma de certification forestière PEFC France a été validé par les instances nationales et internationales de PEFC. Il entre en vigueur pour 5 ans au 1^{er} janvier 2012.

Principale innovation pour les propriétaires forestiers : un cahier des charges national et quantifié, élaboré en concertation avec les différentes parties prenantes de la filière forêt-bois. Ces exigences unifiées sur tout le territoire, fruit des bonnes pratiques observées dans toutes les régions, remplacent les 15 cahiers des charges régionaux du précédent schéma.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.pefc-france.org et dans un prochain article de FLOREAL où ces changements et leurs conséquences pour les propriétaires seront détaillés.

Nous venons de l'apprendre...

Une pensée spéciale de toute l'équipe de FLOREAL pour notre ancien Administrateur et Directeur de Publication, Philippe Bernard-Michel, qui vient de perdre sa chère épouse, le 10 mars 2012.

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crfp.fr !

Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

FLOREAL n° 88
édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretprivéefrancaise.com"

Directeur de la Publication
Jean-Michel Hénon

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10 500 exemplaires
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert



Le bulletin FLOREAL, les réunions "Rencontrons-Nous" sont soutenus financièrement par le FEADER - Mesure 111B